

Algérie

Débrouille, révolte et émigration

Nacer Eddine HAMMOUDA *

La crise financière internationale récente n'a pas eu un impact aussi fort en Algérie que dans d'autres pays. En effet, du fait de la déconnexion de son système bancaire du système international, l'Algérie n'a pas été touchée directement par la crise des *subprimes*. L'économie algérienne est davantage liée à l'évolution du prix du baril de pétrole. Les crises qu'elle a connues ont été provoquées par les baisses prolongées des prix des hydrocarbures sur le marché international. C'est ainsi que les événements d'octobre 1988¹ avaient suivi la récession économique provoquée par la baisse des prix du pétrole en 1986. Cette récession a perduré durant une bonne partie des années 1990. Les jeunes arrivés sur le marché du travail pendant cette période ont payé un lourd tribut.

Si les différentes générations de jeunes ne sont pas confrontées aux mêmes difficultés, la condition juvénile est une

question récurrente en Algérie, pour des raisons qui peuvent être conjoncturelles mais qui sont surtout structurelles. La durée du passage de l'enfance à l'âge adulte ne fait qu'augmenter. En effet, l'autonomie financière et résidentielle du jeune s'acquiert de plus en plus tardivement, du fait des difficultés d'insertion professionnelle et de la pénurie chronique de logements. Il est patent que les conditions économiques générales déterminent largement les conditions de vie de la population toute entière, y compris celles des jeunes. Si les différences liées au genre et la distinction entre les citadins et les ruraux sont régulièrement relevées, celles entre catégories sociales sont plus souvent occultées.

Dans une première partie, nous analyserons la situation des jeunes sur le marché du travail, après un bref aperçu de l'économie algérienne. Nous présenterons dans une deuxième partie les

* Statisticien-économiste au CREAD (Division développement humain et économie sociale).

1. Le 5 octobre 1988, des émeutes quasi instantanées éclatent dans plusieurs points d'Alger puis se propagent dans l'ensemble des quartiers puis à d'autres grands centres urbains à travers le territoire national (Annaba, Oran, Constantine, Tizi Ouzou, Béjaïa, etc.), impliquant essentiellement des jeunes. Les édifices publics sont saccagés et parfois brûlés et les magasins d'Etat pillés. Une répression violente s'en est suivie, et le calme est revenu au bout de quelques jours. Les écrits sur cette période trouble sont très controversés et seule l'histoire nous dira quelles ont été les raisons réelles de ces événements. Notons toutefois que les grandes réformes politiques (multipartisme) et économiques (abandon de l'option socialiste et l'ouverture au secteur privé) ont suivi ces événements.

politiques en faveur de l'emploi des jeunes qui ont été mises en place, et en particulier la succession de dispositifs destinés aux « jeunes » entendus au sens large du terme. Enfin, nous aborderons les réactions des jeunes aux difficultés qu'ils rencontrent et les tentatives de dialogue esquissées par les pouvoirs publics.

Les jeunes sur le marché du travail

Avant de se pencher sur la situation des jeunes sur le marché du travail, il convient de dresser un aperçu du marché du travail dans son ensemble, ce qui nous amène à nous interroger sur les spécificités de l'économie algérienne.

Aperçu de l'économie algérienne et du marché du travail

L'économie algérienne reste très dépendante des hydrocarbures (plus de 95 % des exportations, les deux tiers de la fiscalité et la moitié de la valeur ajoutée, mais moins de 2 % de l'emploi), ce qui lui donne une configuration singulière à plus d'un titre. C'est ainsi que, malgré une baisse tendancielle de la productivité du travail, on observe une hausse du pouvoir d'achat des salaires dès que les termes de l'échange s'améliorent. L'inflation est contenue du fait du maintien du soutien aux prix des biens de première nécessité et de la déconnexion des prix des autres biens

Tableau 1. Quelques caractéristiques de l'économie algérienne

	2001	2007	2008	2009	2010
PIB (en milliards de dollars US)	54,745	134,30	170,23	139,76	158,97
Taux de croissance (annuelle) en % (PIB réel en parité de pouvoir d'achat avec le dollar)	2,7	3,0	2,4	2,4	3,8
Taux de croissance du PIB par tête (annuel) en %	1,05	1,2	0,5	0,3	
Taux d'inflation (IPC) en %	4,2	3,6	4,9	5,7	5,5
Productivité du travail (PIB par actif occupé au prix constant de 2000) en dinars algériens	678 649	639 339,11	615 380,75	608 431,27	614 743,40
Taux de croissance de la productivité du travail en %	1,9	6,3	-3,7	-1,1	1,0
Part des revenus du travail dans le PIB en %					
Revenus des Indépendants/PIB	29,0	23,0	21,5	27,9	
Masse Salariale/PIB	22,9	18,4	19,1	23,7	
Revenus Totaux/PIB	51,8	41,3	40,6	51,6	
Emploi par branche d'activité économique en % du total					
Agriculture	21,1	13,6	13,7	13,1	11,7
Industrie	24,3	29,7	29,7	30,7	33,1
Services	54,7	56,7	56,6	56,1	55,2
Taux d'obtention de diplômes d'études secondaires en %					
Hommes	41,8	51,2	48,8	37,3	
Femmes	39,3	50,2	54,2	37,9	

Sources : Office national des statistiques ; FMI.

ALGERIE

des prix internationaux¹. D'ailleurs, le système de prix relatifs en vigueur en Algérie n'est pas pour faciliter une bonne gouvernance économique. Du fait du maintien et même de l'élargissement² de la gamme de produits dont les prix sont subventionnés, la demande ne peut s'adapter à l'offre, ce qui va augmenter la dépendance économique de l'Algérie. Les prix des carburants, très en deçà de ceux des pays voisins, constituent la principale raison d'un trafic florissant aux frontières est et surtout

ouest, et dans lequel les jeunes sont pleinement impliqués.

Plus globalement, c'est environ un dixième du PIB, soit presque un cinquième du budget de l'Etat, qui est consacré aux transferts sociaux.

Du fait de la politique de relance adoptée par les pouvoirs publics à l'occasion du programme quinquennal 2009-2013, fondée principalement sur les investissements en infrastructures, c'est le secteur du BTP qui porte la croissance.

Tableau 2. Evolution de l'emploi, du chômage et de l'activité (2007-2010)

Indicateurs	Sexe	2007	2008	2009	2010
Emploi (en milliers)	Hommes	7 248	7 718	8 025	8 261
	Femmes	1 348	1 248	1 447	1 474
	Ensemble	8 596	8 966	9 472	9 735
Chômage (en milliers)	Hommes	1 072	868	752	729
	Femmes	303	301	320	348
	Ensemble	1 375	1 169	1 072	1 077
Activité (en milliers)	Hommes	8 320	8 586	8 777	8 990
	Femmes	1 651	1 549	1 767	1 822
	Ensemble	9 971	10 135	10 544	10 812
Taux d'emploi (en %)	Hommes	59,1	62,00	62,8	63,3
	Femmes	11,1	11,60	11,4	11,5
	Ensemble	35,3	36,97	37,2	37,5
Taux de chômage (en %)	Hommes	12,9	10,10	8,6	8,1
	Femmes	18,4	19,40	18,1	19,1
	Ensemble	13,8	11,50	10,2	10,0
Taux d'activité (en %)	Hommes	67,8	69,00	68,7	68,9
	Femmes	13,6	14,10	13,9	14,2
	Ensemble	40,9	41,70	41,4	41,7

Sources : Office national des statistiques (ONS – Enquête Emploi), 2007-2010.

1. 1 dollar (\$) = 73 dinars algériens (DA) (taux de change officiel moyen) ; en revanche, en termes de parité de pouvoir d'achat, 1 \$ = 34 DA. Le pouvoir d'achat du dinar algérien en Algérie est donc deux fois plus élevé que sa valeur officielle.
2. Les émeutes de janvier 2011 ont contraint les pouvoirs publics à intégrer l'huile et le sucre dans la gamme de produits subventionnés. Ils ont été exonérés momentanément de la TVA.

En termes d'emploi, ce sont les emplois masculins et non qualifiés qui en ont le plus bénéficié. Bien que le principal donateur d'ordres soit l'Etat, le taux d'informalisation de ce secteur est très élevé du fait même de la nature des emplois qu'il crée. En effet, il s'agit le plus souvent d'emplois temporaires et que l'employeur ne déclare pas systématiquement.

Le marché du travail algérien est caractérisé :

- par un faible taux de participation des femmes, en stagnation depuis plus d'une décennie ;
- un taux de chômage en baisse depuis qu'il a culminé à près de 30 % à la fin des années 1990. Ce taux est beaucoup plus important pour les femmes et pour les jeunes ;
- un taux d'emploi encore faible mais qui augmente modérément.

Qui sont les jeunes ?

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent un peu plus du cinquième (21,4 %) de l'ensemble de la population algérienne résidente en 2008. La proportion est de 31,8 % si l'on ajoute la population de 25 à 29 ans, et de 38,9 % si l'on inclut les personnes de 30 à 34 ans.

La part des 15-29 ans a gagné plus de neuf points en l'espace d'une quarantaine d'années (tableau 3). Leurs effectifs sont passés de 2,7 millions en 1966 à 10,8 millions en 2008, soit le volume de la population algérienne en 1966, tous âges confondus. Cette tranche d'âge est donc devenue particulièrement visible ; c'est d'autant plus vrai que les deux tiers de la population vit en milieu urbain et que ces jeunes, garçons ou filles, ont investi les espaces publics de façon ostentatoire.

Dans le rapport sur la jeunesse algérienne ¹ réalisé par une équipe du

Tableau 3. Evolution de la part des 15-29 ans dans la population totale algérienne (1966-2008)

Années	1966	1977	1987	1998	2008
15-29 ans (en %)	22,5	24,7	27,6	30,6	31,8

Source : ONS (RGPH), 2008.

Tableau 4. Répartition de la population juvénile selon l'âge et le sexe en 2010 (en milliers)

	Hommes	Femmes	Total	% de la population totale
15 à 19	1937	1901	3838	10,7
20 à 24	1 993	1 824	3 817	10,7
25 à 29	1 789	1 686	3 475	9,7
30 à 34	1 359	1 446	2 804	7,8
Total	7 077	6 857	13 934	39,0

Source : ONS (Enquête Emploi), 2010 ; Souaber, 2011.

1. Rapport sur la jeunesse algérienne d'après ONS (RGPH) 1998 ; Ministère de la Jeunesse et des Sports/INFOCOM, 2001, Alger.

CREAD, la définition de cette population a suivi celle retenue par l'association maghrébine d'études de population (AMEP) lors du colloque qu'elle a tenu à Alger en 1991 pour qualifier les jeunes au Maghreb, à savoir les 15-29 ans. La Ligue arabe, dans le cadre d'une série d'enquêtes sur la santé de la famille ¹, réalisées par la majorité des pays arabes dans les années 2000, a retenu pour son volet jeunesse les célibataires de 15 à 29 ans. L'OIT utilise deux catégories : les 15-24 ans ou les 15-34 ans. Au niveau des instances onusiennes, c'est plutôt la tranche des 15-24 ans qui est retenue.

La définition de la catégorie des jeunes est importante. Dans l'approche de la Ligue arabe, la jeunesse est considérée comme une combinaison de l'âge et du statut conjugal. Si c'est pendant cette étape du cycle de vie que se fait l'insertion progressive des hommes sur le marché du travail, ce n'est qu'au-delà de cet âge que l'autonomie devient effective par la fondation de son propre ménage. D'ailleurs, en moyenne, ce n'est qu'à partir du deuxième enfant que le nouveau couple va fonder son propre ménage.

Tableau 5.
Part de célibataires en 2008 (en %)

Age	Hommes	Femmes	Total
15-19 ans	99,9	97,3	98,6
20-24 ans	82,5	77,9	88,0
25-29 ans	98,0	51,6	67,2
30-34 ans	50,0	34,8	42,4

Source : ONS (RGPH), 2008.

Tableau 6. Evolution de l'âge moyen au premier mariage (méthode d'Hajnal)

Sexe	1977	1987	1998	2008
Hommes	25,3	27,7	31,3	33,1
Femmes	20,9	23,7	27,6	29,4

Source : ONS (RGPH), 2008.

La catégorie « jeunes » peut se décomposer en quatre grands groupes d'âge quinquennal : les 15-19 ans et les 20-24 ans représentent chacun un peu plus de 10 % de la population, les 25-29 ans 10 % et les 30-34 ans 8 %. Globalement, c'est presque quatre Algériens sur dix qu'on retrouve dans ces quatre groupes d'âge.

Tableau 7. Proportion des chefs de ménage selon l'âge et le sexe (en %)

Groupes d'âges	Masculin	Féminin	Total
> de 20 ans	0,1	0,0	0,0
20 à 29 ans	5,5	0,3	2,9
30 à 39 ans	43,1	1,8	22,5
40 à 49 ans	83,3	6,5	45,0
50 à 59 ans	95,3	13,6	55,3
60 à 69 ans	96,3	22,7	59,4
70 à 79 ans	92,7	28,5	60,3
80 ans et plus	78,8	23,7	50,6

Source : ONS (RGPH), 2008.

Les 15 à 19 ans sont composés d'au moins trois sous-catégories : ceux qui sont en cycle secondaire, ceux qui sont déscolarisés, avec une fraction admise en formation professionnelle et en

1. Programme panarabe sur la santé de la famille (PAPFAM) financé par la Ligue des Etats arabes.

apprentissage et ceux qui sont orientés vers la vie active (on y trouvera des occupés mais aussi et surtout des chômeurs). L'âge minimum légal d'accès à l'emploi en Algérie est fixé à 16 ans, bien qu'à partir de 15 ans, l'accès à l'apprentissage soit autorisé. Cela biaise légèrement les indicateurs calculés sur l'ensemble de cette catégorie d'âge, dans la mesure où le chômage n'est saisi qu'à partir de 16 ans, les jeunes de 15 ans déscolarisés étant classés inactifs. D'ailleurs, c'est dans cette classe d'âge qu'on retrouve le plus d'inactifs non scolarisés. Beaucoup de ces jeunes sont plus demandeurs d'une formation que d'un emploi. Bien que la scolarité soit obligatoire pendant neuf ans (de 6 à 15 ans), il existe des déperditions. Au-delà de 15 ans, lorsque l'adolescent n'est pas admis dans l'enseignement général ou technique, il est livré à lui-même. En effet, le système de formation professionnelle est complètement indépendant de l'Education nationale¹. L'initiative est laissée à l'individu ou à ses parents, dans la mesure où les capacités de formation professionnelle sont en deçà des besoins, compte tenu de la forte déperdition dans l'enseignement général. L'âge de 19 ans correspond à la majorité pénale, la majorité civile étant fixée à 18 ans. Cette catégorie regroupe donc en grande partie des personnes qui n'ont pas encore atteint leur majorité civile et pénale.

Les 20 à 24 ans sont réputés « majeurs ». Cette catégorie est constituée de différents sous-groupes : des étudiants, des travailleurs, des chômeurs et des inactifs. C'est durant cette étape que les jeunes atteignent la majorité sexuelle : le

dernier code de la famille dispose que ce n'est qu'à partir de 19 ans qu'une jeune fille ou un jeune homme peuvent contracter un mariage, alors que celui de 1984 prévoyait 18 ans pour les jeunes filles et 21 pour les jeunes garçons. En réalité, l'âge effectif du premier mariage est beaucoup plus tardif que ce que prévoit la loi, puisqu'entre 20 et 24 ans seuls 2 % des jeunes hommes ont contracté un mariage, et c'est le cas de moins d'un quart des femmes. Il ne s'agit pas d'un choix délibéré puisque plus de la moitié des jeunes hommes célibataires dans cette tranche d'âge avaient déclaré avoir des difficultés pour se marier.

Ce sont ces deux catégories de population qu'on retrouve en première ligne lors des émeutes. Chez cette catégorie de jeunes, le désir de migration n'est pas lié à leur situation sur le marché du travail (Hammouda, 2008), mais plutôt au mal-être social.

Les 25 à 29 ans présentent les mêmes caractéristiques que la classe précédente. Ils entrent progressivement dans le stade adulte. Cette catégorie est encore majoritairement composée de célibataires pour les hommes (85 %), mais aussi de femmes mariées (près de la moitié d'entre elles). Le désir de migration chez ceux qui sont encore célibataires est lié à leur situation sur le marché du travail (Hammouda, 2008), puisque les chômeurs sont presque deux fois plus enclins à vouloir émigrer que ceux qui sont occupés.

Les 30 à 34 ans sont de jeunes adultes plutôt mariés pour les femmes (près des deux tiers), mais encore souvent célibataires pour les hommes (50 %). Ils ont quasiment tous quitté le système de

1. Il existe trois ministères en charge de l'éducation et de la formation : le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnelle et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

formation, mais si plus de 90 % des hommes se présentent sur le marché du travail, ce n'est le cas que d'une femme sur quatre.

Ces deux dernières tranches d'âge sont les principales bénéficiaires des politiques actives de l'emploi initiées par les pouvoirs publics. Les différents dispositifs d'emploi ciblent en effet les jeunes selon des tranches qui ont fluctué au cours du temps : 16-27 ans pour le premier programme emploi jeunes (PEJ) en 1988-1989 ; 19-40 ans pour le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ) à partir de 1990 ; 19-35 ans pour les micro-entreprises à partir de 1997 (jusqu'à 40 ans lorsque la micro-entreprise crée trois emplois) ; 19 ans et plus pour le microcrédit à partir de 1999. Toutefois, afin de permettre une analyse

comparative au niveau international, deux classes sont retenues selon les recommandations de l'OIT : les 15-24 ans¹ et les 15-34 ans.

Le chômage et l'emploi des jeunes

Le taux de chômage des jeunes hommes (aussi bien que celui des jeunes adultes et des adultes) a baissé sur la période 2007-2010. En revanche, celui des jeunes femmes fluctue² et reste deux fois plus élevé que celui des garçons, bien qu'une bonne partie des jeunes femmes ne se présente pas sur le marché du travail. Cette situation s'explique par la multiplication des emplois d'attente, qu'il s'agisse des différents dispositifs publics d'emplois ou des opportunités d'emploi qu'offre le secteur informel.

Tableau 8. Taux de chômage des jeunes (2007-2010)

En %	2007	2008	2009	2010
Hommes (15 à 24 ans)	25,3	21,7	19,0	18,6
Femmes (15 à 24 ans)	39,9	34,3	34,6	37,4
Hommes (15 à 34 ans)	19,9	16,4	14,0	11,2
Femmes (15 à 34 ans)	27,7	26,0	26,7	28,9
Hommes	12,9	10,1	8,6	8,1
Femmes	18,4	19,4	18,1	19,1
Ensemble	13,8	11,5	10,2	10,0

Sources : ONS (Enquête Emploi), 2007-2010.

1. La première classe d'âge est constituée des 15-19 ans pour les jeunes adolescents de manière globale ; afin de rester au plus près de la législation algérienne, le chômage est quant à lui mesuré sur la tranche d'âge 16-19 ans. Quant à la deuxième classe d'âge 20-24, il n'y a pratiquement aucune restriction légale, sauf pour les avantages sociaux des étudiants, qui ne sont plus accordés après 25 ans. Cette deuxième classe, de jeunes adultes, a pleinement toutes les majorités, sociale, civile, sexuelle et pénale dans tous les actes de la vie quotidienne, marché du travail compris. Les indicateurs du marché du travail peuvent varier selon que les appelés du contingent soient inclus ou non. La recommandation de l'OIT est de les inclure dans la population active occupée.
2. Fluctuation qui peut être liée à la faiblesse de la taille de l'échantillon et à la difficulté de mesure de l'activité féminine.

En revanche, le taux de chômage relatif se détériore pour les jeunes hommes entre 2007 et 2010, alors qu'il s'améliore pour les jeunes femmes (tableau 9). Ceci s'explique si l'on analyse le chômage comme un phénomène de file d'attente. Ce sont donc les chômeurs les plus âgés qui ont fini par trouver un emploi. Souvent d'ailleurs, l'employeur est plus compatissant envers un père de famille que n'importe qui d'autre, et aura davantage tendance à l'embaucher.

Les données (tableau 10) indiquent clairement que nous sommes en présence d'un chômage d'insertion. Les jeunes garçons arrivent plus tôt que les jeunes filles sur le marché du travail. Cela s'explique par le fait qu'en moyenne les femmes actives ont eu une durée de scolarisation plus longue. La proportion des jeunes chômeurs augmente mais baisse pour les jeunes filles. Il faut savoir que nous sommes

en présence d'une population relativement jeune. En effet, l'âge moyen de la population active est de 35 ans et celui de la population occupée de 36 ans en 2010.

La non-insertion professionnelle est précédée par une exclusion scolaire. Les jeunes dans cette situation se retrouvent de fait inactifs dans la mesure où, lorsque l'exclusion est précoce, elle n'est pas suivie systématiquement d'une recherche d'emploi. L'exclusion est deux fois plus importante pour les filles que pour les garçons (tableau 11), malgré une plus grande rétention du système d'éducation-formation. Si les jeunes filles se retrouvent femmes au foyer, c'est la rue qui attend les garçons. Ceux qui sont exclus, parfois même avant d'avoir terminé la scolarité obligatoire (l'école fondamentale), ne peuvent bénéficier ni d'une formation professionnelle¹ ni de l'apprentissage, ni d'un système quelconque

Tableau 9. Rapport entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes (2007-2010)

	2007	2008	2009	2010
Hommes (15-24 ans) / (adultes : 25 ans et plus)	2,7	3,1	3,3	3,4
Femmes (15-24 ans) / (adultes : 25 ans et plus)	3,0	2,7	2,4	2,5
Hommes (15-34 ans) / (adultes : 35 ans et plus)	4,6	5,7	5,7	4,8
Femmes (15-34 ans) / (adultes : 35 ans et plus)	5,7	6,3	4,8	6,1

Sources : ONS (Enquête Emploi), 2007-2010.

Tableau 10. Proportion de jeunes chômeurs par rapport au nombre total de chômeurs (2007-2010)

En %	2007	2008	2009	2010
Hommes (15-24 ans)	44,3	46,4	47,3	46,7
Femmes (15-24 ans)	39,9	41,4	34,8	35,8
Hommes (15-34 ans)	84,7	86,8	86,4	86,3
Femmes (15-34 ans)	88,8	90,4	87,5	89,9

Sources : ONS (Enquête Emploi), 2007-2010.

1. Les places pédagogiques sont insuffisantes et très inégalement réparties sur le territoire national : elles sont inférieures à celles de l'enseignement supérieur et plus encore à celles de l'enseignement secondaire.

Tableau 11. Jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi (en %)

	2004	2005	2006	2007	2009	2010
Hommes	31,5	30,1	25,1	26,0	20,3	20
Femmes	53,5	53,1	49,9	49,6	42,8	43,3

Sources : ONS (Enquête Emploi), 2004-2010.

d'insertion ou d'aide. En revanche, les analphabètes s'insèrent plus facilement dans le monde du travail dans la mesure où ils sont moins exigeants (en matière de revenus ou de conditions de travail) que ceux ayant un niveau primaire d'éducation. D'où un taux de chômage plus élevé chez ces derniers.

A ce niveau, il faut noter que l'insertion chez ces jeunes passe souvent par le secteur informel (agro-alimentaire, services, BTP, commerce) ; aussi ne

bénéficient-ils d'aucune protection juridique ou sociale. L'apprentissage, tel que spécifié par les différentes lois, ne touche qu'une minorité d'entre eux.

La lecture de ce tableau nous renseigne sur les segments par lesquels s'insèrent les jeunes sur le marché du travail et la transition qui s'opère ensuite. Durant cette décennie, c'est 60 % de chaque génération qui est arrivée sur le marché du travail. Indéniablement, c'est le privé informel qui recrute le plus de jeunes. Ils acceptent ces emplois d'attente précaires en espérant s'installer plus tard à leur compte même à titre informel. Le secteur public ne recrute qu'au-delà de 25 ans car il cible principalement des étudiants passés par l'université. Depuis les grandes compressions de ses effectifs dans la deuxième moitié des années 1990, le secteur public économique n'a pas encore

Tableau 12. Evolution de l'emploi occupé par les jeunes entre 1997 et 2007 (en milliers)

	Segments du marché du travail	15-24 ans (1997)	25-34 ans (1997)	15-24 ans (2007)	25-34 ans (2007)
1	Emploi agricole	178	222	298	315
	Emploi non agricole	705	1 693	1 282	2 455
	Secteur Public	250	965	329	909
2	Administration	170	567	298	721
	Secteur public économique	80	398	31	188
3	Secteur Privé	455	729	953	1 547
	Aide familiale	79	56	125	76
4	Employeur + indépendant	185	431	220	640
	Employeur + indépendant formel	57	204	55	247
5	Employeur + indépendant informel	127	227	164	393
	Salarié	191	241	608	831
6	Salarié déclaré	47	85	60	202
	Salarié non déclaré	145	156	548	629
7	Actif Occupé	883	1 916	1 580	2 770

Sources : ONS (Enquête Emploi), 1997 et 2007.

terminé sa mue et se tourne davantage vers le marché interne.

Il est clair qu'en dehors de formes particulières d'emploi (apprentissage, aide familiale (Lassassi, Hammouda, 2009)), il n'existe pas à proprement parler de demande de travail adressée aux jeunes. C'est pourquoi l'étude du marché du travail juvénile part d'une posture théorique assez commode : elle prend en compte les comportements d'un segment de la population – les 15-24 ans – retenue par les Nations Unies depuis 1985¹ pour qualifier « les jeunes », tant dans ses rapports à l'emploi que dans l'offre d'emploi qui leur est adressée. Ce sont neuf hommes sur dix et deux tiers des femmes qui arrivent sur le marché du travail durant cette période de leur cycle de vie. Si c'est la quasi-totalité des hommes qui se présentent sur le marché du travail (95 %), c'est le cas de seulement un peu

plus d'une femme sur quatre, mais avec des différences notables selon le niveau d'instruction. C'est donc le passage par le système d'éducation-formation qui va façonner la structure de la population active ainsi que les flux d'arrivée sur le marché du travail. La dynamique de l'emploi informel en particulier parmi les jeunes fragilise le système de protection sociale tel qu'il existe ainsi que le code du travail. Mais le bénéfice de la retraite s'obtenant à partir de 60 ans et à taux plein pour une durée de cotisation de 32 ans, on admet implicitement que l'emploi d'attente dure jusqu'à 28 ans.

En milieu urbain, l'exclusion du système d'éducation-formation entraîne donc l'exclusion de l'emploi dans le secteur public, qui entraîne elle-même l'exclusion du logement « social », ce qui rend impossible le mariage et conduit à la marginalisation. Ce sont les ruraux qui

Tableau 13. Taux d'emploi selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence

En %	Masculin	Féminin	Total
Milieu de résidence urbain			
15-24	36,8	6,1	21,6
25-34	79,0	22,2	51,2
35-44	90,3	19,9	52,8
45-54	87,7	15,3	52,3
55 & +	30,7	3,7	17,4
Total	61,7	13,2	37,5
Milieu de résidence rural			
15-24	42,7	4,1	23,6
25-34	82,2	11,3	47,1
35-44	91,5	10,9	51,1
45-54	89,3	6,8	48,6
55 & +	37,5	3,5	21,3
Total	65,2	7,3	36,6

Source : EE 2009 ONS.

1. Année de la jeunesse, UNESCO 1985. Cf. ouvrage collectif sur la *Sociologie de la jeunesse algérienne*, dirigé par Saïb Musette, CREAD, 2004, Alger.

ont le plus bénéficié, en termes d'emploi, de la politique actuelle de relance économique à travers les grands projets d'infrastructure et de logements mais aussi des programmes publics de développement rural.

Le marché du travail juvénile (15-24 ans) est peu visible à travers les données statistiques traitées et diffusées. Cette absence de visibilité n'est pas neutre. La sécheresse des indicateurs sur le marché du travail juvénile s'explique moins par l'absence de maîtrise du système d'informations statistiques que par une certaine opacité entretenue autour des données existantes, non traitées et non publiées. Les indicateurs du marché du travail (KILM) ne sont pas totalement incorporés comme éléments pertinents pour la saisie du marché du travail juvénile, ni du marché du travail en général. En particulier, les données sur les revenus du travail font défaut.

Politiques et dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes

Jusqu'à la fin des années 1980, les politiques d'emploi en direction de la jeunesse sont essentiellement conjoncturelles. Les événements d'octobre 1988 vont sonner le glas de ces politiques. A partir des années 1990, elles répondent aux recommandations des institutions monétaires internationales et correspondent alors à la philosophie du filet social censé protéger les laissés-pour-compte du programme d'ajustement structurel. La mise à la retraite prématurée des seniors était censée libérer des postes pour les jeunes. Ce qui n'a été le cas ni quantitativement, dans la mesure où les arrivants sur le marché du travail sont six

fois plus nombreux que les sortants, ni qualitativement dans la mesure où les plus jeunes sont nettement plus instruits que les seniors. D'ailleurs, le nombre actuel d'étudiants à l'université est supérieur à la population active de niveau supérieur. Depuis 2008, de nouveaux dispositifs d'insertion et de mesures d'appui à la création d'emplois par les entreprises ont été mis en place. Ils font suite au passage de la direction générale de l'emploi du ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale (MESN) au ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MTSS), qui deviendra le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS) ¹.

En plus des politiques actives du marché du travail sont introduites des politiques d'incitation à la création d'emplois. Le choix de privilégier une approche économique plutôt que sociale dénote un changement d'approche des problèmes d'emploi. Le ministère de la Solidarité nationale va promouvoir des dispositifs plus spécifiques, ciblant des catégories particulières en situation de précarité ou de vulnérabilité et nécessitant un traitement social prioritaire.

Une analyse fine de ces politiques permet de les classer en trois types : celles qui visent implicitement l'amélioration de l'employabilité des primo-demandeurs d'emploi sont principalement destinées aux universitaires ou aux diplômés de la formation professionnelle, alors que ces deux catégories ne représentent que le tiers des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Celles qui visent à baisser le coût de la main-d'œuvre à travers la prise en charge par l'Etat de tout ou partie des cotisations

1. Décrets exécutifs 08-124 et 08-126 du 19 avril 2008.

sociales et parfois de la rémunération du travailleur ¹. Enfin, un dernier type de mesures a pour objectif la promotion de l'entrepreneuriat.

Le raisonnement économique qui sous-tend l'ensemble de ces politiques n'est pas clairement énoncé et ne résiste pas à une analyse, même sommaire. En effet, les dispositifs qui visent à prendre en charge une partie ou la totalité du coût du travail font l'hypothèse implicite que ce coût est élevé en Algérie, mais est-ce

réellement le cas ? Les politiques qui visent à assurer une meilleure employabilité des arrivants sur le marché du travail ne semblent pas avoir l'effet escompté puisque de plus en plus d'universitaires et de sortants des établissements de formation vont rester en moyenne deux ans au chômage et vont grossir le nombre de chômeurs. Est-ce un problème d'inadéquation avec les besoins réels du marché du travail ? Et comment sont évalués ces besoins ?

Encadré

Les institutions pour l'emploi des jeunes

En Algérie, cinq institutions interviennent :

- l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) pour la création de micro-entreprises (emploi non salarié) ;
- la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), pour le soutien aux projets de chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans ;
- l'agence nationale pour l'emploi (ANEM) pour l'emploi salarié en général et pour celui des jeunes dans le cadre des dispositifs qu'elle gère ;
- l'agence nationale du microcrédit (ANGEM), qui n'est pas dédiée spécifiquement à l'emploi des jeunes ;
- l'agence de développement social (ADS) pour l'emploi salarié dans les zones défavorisées.

Les trois premières institutions sont sous la tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS) ; en revanche, les deux dernières sont sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale et de la Famille (MSNF).

L'ANSEJ a été créée par le décret exécutif n° 96.296 du 8 septembre 1996, portant création et fixant les statuts de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, modifié et complété par le décret exécutif n° 98.231 du 13 juillet 1998, et le décret exécutif n° 03.288 du 6 septembre 2003. Elle apporte son soutien à l'emploi des jeunes et vise à favoriser la création et l'extension d'activités de production de biens et services par les jeunes promoteurs, dans le cadre du dispositif de la micro-entreprise. Les informations produites sont relatives aux dossiers reçus, traités, éligibles et projets financés par le secteur bancaire selon les montants des investissements consentis.

1. Décret n° 07-386 fixant les niveaux et modalités d'octroi des avantages prévus par la loi n° 06-21 du 11 décembre 2006 (JO n° 80) relative aux mesures d'encouragement et d'appui à la promotion de l'emploi ; Loi de Finance Complémentaire du 26 juillet 2009 (JO n° 44), article 106 : abattement de la part patronale de la cotisation de Sécurité sociale à 20, 28, 36 % pour chaque demandeur d'emploi recruté.

Les nouveaux dispositifs depuis 2008

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (Direction générale de l'emploi) constate dans son rapport sur la nouvelle politique de l'emploi soumis au gouvernement en 2008 que le programme des contrats de pré-emploi n'a pas répondu aux attentes, notamment celle de « permanisation » des jeunes recrutés à travers ce dispositif. Le taux de 12 % de permanents n'a pas été jugé suffisant par rapport aux efforts financiers déployés par l'Etat, qui vise un taux de 33 % dans les nouveaux dispositifs décidés en 2008. C'est ainsi que le gouvernement a mis en place de nouveaux modes d'insertion professionnelle des jeunes chômeurs (diplômés ou non) et de nouvelles mesures d'incitation au recrutement par les entreprises.

Le Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS) se compose de trois nouveaux contrats d'insertion « ciblés » :

- le Contrat d'insertion des diplômés (CID), destiné aux primo-demandeurs d'emploi, diplômés de l'enseignement supérieur ou techniciens supérieurs qui bénéficient d'un accompagnement

pour leur recrutement durable en priorité au sein d'entreprises économiques publiques et privées (pour une durée d'une année non renouvelable) et des administrations publiques (pour une durée d'un an et demi) ;

- le Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP), est destiné aux jeunes primo-demandeurs d'emploi sortant de l'enseignement secondaire ou d'un CFPA (y compris les apprentis) – qui sont évalués par l'ONS à 21 % du total des chômeurs en 2008. Les bénéficiaires de CIP sont placés auprès des institutions et administrations publiques (une année renouvelable) et auprès des entreprises publiques et privées (une année non renouvelable) ;

- le Contrat Formation/Insertion (CFI) est destiné aux jeunes demandeurs d'emploi sans formation ni qualification, qui représentent 59 % du total des chômeurs selon les estimations de l'ONS en 2008. Ces jeunes sont placés soit dans des chantiers de travaux divers initiés par les collectivités locales ou par les différents secteurs d'activités pour la durée du chantier – dans ce cas, il sont soumis au code du travail –, soit en formation auprès des maîtres artisans (pour une année non renouvelable) et bénéficient d'une bourse de 4 000 dinars algériens.

Tableau 14. Les bénéficiaires du DAIP

	Population ciblée	Nombre annuel de bénéficiaires prévu	Primo-demandeurs en 2007	Taux de couverture (en %)
Contrats d'Insertion des Diplômés CID	Diplômés de l'enseignement supérieur et techniciens supérieurs	110 000	167 000	65,9
Contrats d'Insertion professionnelle CIP	Enseignement secondaire formation professionnelle	200 000	428 000	46,7
Contrats formation/Insertion CFI	Sans formation ni qualification	90 000	325 000	27,7
TOTAL DAIP		400 000	830 000	48,2

Source : Les tableaux 14 à 17 ont été construits par l'auteur à partir des données du MTESS et de l'ONS.

Depuis le Conseil des ministres qui a suivi les émeutes de janvier 2011, l'ensemble des durées de ces contrats ont été revues à la hausse.

La lecture de ce tableau montre clairement quelles sont les priorités chez les concepteurs de ces politiques : à court

terme, ces dispositifs ne toucheront que la moitié des primo-demandeurs d'emploi ; les dispositifs sont principalement orientés vers les diplômés (universitaires, TS, FP).

Globalement, ces dispositifs sont censés créer 130 000 emplois salariés durables

Tableau 15. Résultats attendus du DAIP

	Population ciblée	Nombre annuel bénéficiaires	Nombre annuel CTA	Taux de permanisation (en %)
Contrats d'Insertion des Diplômés CID	Diplômés de l'enseignement supérieur et techniciens supérieurs	110 000	15 000	13,6 %
Contrats d'Insertion professionnelle CIP	Enseignement secondaire formation professionnelle	200 000	50 000	25,0 %
Contrats formation/Insertion CFI	Sans formation ni qualification	90 000	65 000	72,2 %
Total DAIP		400 000	130 000	32,5 %

Tableau 16. Catégories de référence du DAIP

	Catégories de référence	Rémunération en vigueur (en %)	Part patronale à la charge de l'Etat (en %)
Contrats d'insertion des diplômés (CID)	Catégorie 11 indice 498 Catégorie 10 indice 453	55 50	Totalité soit 25
Contrats d'insertion professionnelle (CIP)	Catégorie 8 indice 379	36 (administration) 47 (secteur économique)	7
Contrats formation/insertion (CFI)	Catégorie 3 indice 252		Selon la législation

Tableau 17. Rémunération dans le cadre du DAIP

	Population ciblée	Rémunération Année 1 (en DA)	Rémunération Année 2 (en DA)	Rémunération Année 3 (en DA)
Contrats d'insertion des diplômés (CID)	Diplômés de l'enseignement supérieur et techniciens supérieurs	12 300 10 200	10 000 8 200	7 800 6 100
Contrats d'insertion professionnelle (CIP)	Enseignement secondaire + formation professionnelle	6 100 (adm.) 8 000 (écon.)	6 000	
Contrats formation/insertion (CFI)	Sans formation ni qualification	6 000 (chantières) 4 000 (bourse) (artisans)		

grâce aux contrats de travail aidé, auxquels il faudrait en ajouter 55 000, grâce au dispositif favorisant la création de micro-entreprises. L'ensemble des dispositifs publics participeraient donc à hauteur de 46 % à la création d'emplois, soit presque autant que ce que devrait créer l'économie directement.

Par ailleurs, des mesures d'encouragement et d'appui aux entreprises économiques ont été décidées pour les inciter à recruter durablement les jeunes ayant bénéficié de CID ou de CIP pour lesquels l'Etat finance des formations complémentaires d'adaptation au poste de travail. Cette formation se réalise par le biais d'un Contrat emploi/formation (CEF) à la demande de l'employeur. Ce dispositif a été mis en place en juin 2008 par l'ANEM et ses agences locales. Le nombre de jeunes placés dans le cadre de ce dispositif (tous contrats d'insertion confondus) depuis sa mise en œuvre est difficilement vérifiable, faute d'un système d'information cohérent et transparent. Les enquêtes emploi de l'ONS permettent d'affirmer que ce sont les jeunes filles universitaires qui ont en le plus bénéficié et que l'impact en termes de « permanisation » reste faible comparativement aux autres modes d'insertion plus informels.

Mesures passives du marché du travail

Le Dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés (DIP) développé par le ministère chargé de la Solidarité nationale est un instrument de lutte contre la pauvreté et le chômage des jeunes ; il est orienté vers un traitement social du chômage, est géré par l'Agence de Développement Social (au niveau national) et

exécuté au niveau local par les Directions de l'Action Sociale de *wilayas*¹ (DAS). Ce dispositif a pour objectifs :

- l'insertion sociale des jeunes diplômés ;
- la promotion des activités de développement d'intérêt local, notamment dans les régions et domaines insuffisamment couverts ou inexploités ;
- la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation.

Le DIP est destiné aux jeunes diplômés universitaires et techniciens supérieurs sans revenu, en situation de précarité ou présentant un handicap. Ce dispositif concerne les jeunes de 19 à 35 ans, sans revenu, à l'exclusion de tout autre dispositif. Une commission de *wilaya* est chargée d'examiner et de statuer sur l'éligibilité des candidats. La durée d'insertion est fixée à un an renouvelable une seule fois et une « prime d'insertion » est attribuée (10 000 DA/mois pour les universitaires, soit les deux tiers du salaire national minimum garanti (SNMG), et 8 000 DA/mois pour les techniciens supérieurs).

Autres mesures d'appui à l'emploi des jeunes

D'autres mesures ont été mises en place pour encourager le recrutement de jeunes chômeurs. Elles consistent en mesures fiscales, partage des coûts salariaux, prise en charge des frais de formation...

Enfin, une dernière catégorie de mesures est également prise en charge par l'Etat pour faciliter l'insertion et les recrutements de jeunes créateurs d'entreprise et de jeunes à la recherche d'un emploi salarié, notamment :

1. *Wilayas* : division administrative correspondant à un département.

- l'octroi prioritaire des chantiers de travaux communaux dans différents secteurs aux micro-entreprises issues des dispositifs existants ;

- l'incitation à la recherche de formation par l'octroi d'une prime d'encouragement (3 000 DA/mois) aux bénéficiaires du dispositif inscrits à un stage de formation qualifiante dans des filières ou spécialités en déficit sur le marché du travail ;

- pour les jeunes des quartiers défavorisés, des mesures spécifiques sont prises, notamment à travers des facilitations au recrutement dans les travaux et activités d'utilité publique.

Des politiques insuffisamment évaluées

Aucune évaluation de l'impact et des résultats enregistrés n'a encore été réalisée à ce jour par les administrations concernées. En ce qui concerne les mesures visant à baisser le coût de la main-d'œuvre, aucune statistique n'est disponible sur les entreprises qui ont eu recours à ces mesures pour embaucher. Ce type de mesure nous semble en contradiction avec les augmentations qu'ont connues les salaires depuis 2008. La lecture qu'on peut en faire est celle de la dichotomie *insiders/outsiders*. Les mesures qui visent à favoriser la création d'entreprises sont les plus coûteuses, mais là aussi aucune évaluation n'en a été faite. Elles nous paraissent de plus inévitables dans la mesure où les bénéficiaires sont peu nombreux et ont accès à une ressource financière non négligeable. Qui sont ces bénéficiaires qui ont un apport personnel initial ? Peut-on réellement les considérer comme des chômeurs ?

Les enquêtes emploi auprès des ménages que réalise annuellement l'ONS pourraient permettre d'en donner une

évaluation plus précise moyennant des échantillons plus conséquents et des questionnaires plus adaptés. En revanche, ce que font ressortir ces enquêtes, c'est que l'essentiel de l'emploi des jeunes est un emploi informel et précaire et que le principal canal d'accès reste « les relations personnelles et familiales » (Hammouda, 2011 ; Lassassi, Hammouda, 2011).

Le problème se situe bien en amont du marché du travail et nécessite une action d'envergure au niveau du système d'éducation-formation. Le fait que deux ministères distincts soient en charge de cette question induit inexorablement un manque de cohérence durable dans la démarche des uns et des autres (Hammouda, 1984). Cette année, l'enseignement professionnel a connu une forte chute des inscriptions liée au fort taux de réussite au baccalauréat. Du fait de la nature même de ces mesures, leurs bénéficiaires ne relèvent pas du code du travail et seraient payés bien en deçà du SNMG, même s'ils travaillaient à plein temps.

Réactions de la jeunesse algérienne

Devant ce marasme grandissant, lié beaucoup plus au fonctionnement de l'économie et de la société algériennes qu'à la crise mondiale, les jeunes adoptent des réponses différentes, certaines « traditionnelles », d'autres plus récentes.

Certains jeunes font appel à la solidarité familiale à travers la cohabitation, puisque les plus forts taux de chômage se retrouvent dans les ménages de grande taille. Mais la cohabitation n'a pas que des effets positifs à travers les économies d'échelle qu'elle permet. Elle est aussi source de conflits du fait de la promiscuité qu'elle engendre. D'ailleurs, les relations

au sein des jeunes couples s'enveniment lorsque la cohabitation avec les parents (ou les beaux-parents) perdure et se terminent parfois par des ruptures. La solidarité familiale est aussi mise à profit pour l'insertion professionnelle des jeunes. En effet, plus de la moitié d'entre eux utilise ce moyen pour trouver un emploi.

D'autres ont recours à la débrouillardise à travers le commerce « informel » de produits essentiellement importés¹. Mais ces « trabendistes » sont souvent malmenés par les pouvoirs publics. Suite aux dernières émeutes, ils sont plus tolérés. Il est évident qu'il s'agit là d'une solution d'attente qui ne permet aucunement au jeune de se projeter dans l'avenir.

L'émigration est souvent envisagée par les jeunes et même tentée de façon régulière ou pas. Tous les moyens légaux ou non sont utilisés : les plus instruits (y compris les filles) optent pour une inscription dans une université étrangère, souvent avec l'assentiment et l'aide des parents pour les plus nantis ; le mariage avec un parent émigré pour les femmes – et de plus en plus pour les hommes – et le visa touristique – quel que soit le moyen de son obtention – constituent des alternatives. Enfin, les « *harraga* » tentent de rejoindre l'Europe en utilisant des embarcations de fortune en direction de l'Espagne (à partir des côtes ouest) ou la Sardaigne (à partir des côtes est).

Les mouvements sociaux sont le moyen ultime pour capter une part de la rente, faute de trouver d'autres canaux de dialogue avec les pouvoirs publics. Les

points de départ de ces mouvements sont souvent la distribution, jugée inéquitable, de logements sociaux dans des quartiers populaires. Donc les jeunes agissent beaucoup plus en lieu et place des parents et des aînés, dans ces cas de figures. Ces mouvements ont aussi été utilisés, mais plus rarement, pour des revendications ciblées sur l'emploi. C'est le cas des mouvements qu'ont connu les bassins d'emploi des zones pétrolifères du Sud, en réaction à des pratiques illégales d'intermédiation pour le recrutement au profit des compagnies pétrolières².

Même si la définition de cette catégorie de population reste à géométrie variable, le politique s'en est toujours préoccupé. Très tôt fut créée la JFLN (Jeunesse du Front de libération nationale), qui deviendra plus tard l'UNJA (Union nationale de la jeunesse algérienne). La préoccupation première relevait avant tout d'une volonté d'encadrement idéologique de cette frange de la population. A l'époque du parti unique, d'autres organisations de masse relevaient du même projet (celles des travailleurs UGTA³, des femmes UNFA⁴, des paysans UNPA⁵).

L'un des moments forts a été l'instauration en 1969 d'un service national de deux ans pour les jeunes garçons. Dans ce cadre, deux grands projets mobilisateurs ont été initiés : le barrage vert pour lutter contre la désertification et la route transsaharienne qui allait relier le Nord Sahara à son extrême Sud. La première charte de la jeunesse date de 1975

1. Les importations avoisinent les 40 milliards de dollars en 2010.

2. *OUARGLA minée par le dossier de l'emploi* : dossier paru dans le quotidien *Liberté* du 25 septembre 2011.

3. Union générale des travailleurs algériens.

4. Union nationale des femmes algériennes.

5. Union nationale des paysans algériens.

(CREAD, 1991). En 1982, le FLN¹ élabore un rapport sur la politique nationale de la jeunesse (Souaber, 2011). En 1993, le ministère de la Jeunesse et des Sports commandite une étude sur la jeunesse algérienne.

Le droit à l'emploi est entériné par la charte nationale de 1976. Ce sont donc les différents plans de développement qui étaient censés répondre tant aux besoins économiques que sociaux de l'ensemble de la population, et par ricochet de ceux des jeunes. Les changements doctrinaux de la fin des années 1980 n'ont pas été suivis par une restructuration du champ de la représentation sociale malgré l'instauration du multipartisme et du pluralisme syndical. C'est ainsi que des pans entiers de la société n'ont plus de « voix » : c'est le cas des chômeurs malgré des tentatives de structuration sous forme d'associations. Les syndicats sont plus préoccupés par la défense des acquis des *insiders*.

Face à la crise sociale (et politique) provoquée à la suite des événements de janvier 2011, le gouvernement, lors du conseil des ministres du 22 février 2011, a arrêté un certain nombre de mesures afin de recadrer la politique de l'emploi et d'apaiser les tensions sur le marché du travail. Cette dernière génération de dispositifs est aussi appuyée par un programme de l'Union européenne, en cours d'élaboration, pour la période 2013 à 2015.

La première mesure qui a vu un début de concrétisation a été l'organisation en juin dernier des Assises de la société civile sous l'égide du Conseil national économique et social (CNES). Un atelier a été dédié à la question de la jeunesse. Une des revendications serait d'aller vers un système de quotas : les jeunes seraient représentés dans les instances

consultatives au prorata de leur poids dans la société. Il a même été proposé de réfléchir à la mise en place d'un Parlement de la société civile où les jeunes seraient largement représentés. Dans le cadre d'un vaste mouvement de consultations pour la préparation des futures réformes politiques, diverses associations de jeunes, étudiantes ou autres, y ont été conviées. Nombre de ces associations censées représenter la société civile ont une obédience partisane plus ou moins affichée. D'un côté, leur multiplication dénote une crise de représentativité ; de l'autre, leur objet est souvent à la marge des préoccupations des jeunes. En effet, bien que tous les sondages d'opinion réalisés en Algérie montrent clairement que la priorité exprimée est bien l'emploi, ces associations œuvrent beaucoup plus dans les champs culturel et sportif ou de loisirs. D'ailleurs, le ministère en charge de la Jeunesse est bien le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et fait partie de l'exécutif depuis l'indépendance.

Conclusion

Même si les données disponibles ne portent que sur la partie visible du marché du travail, quatre grands résultats méritent d'être mis en relief.

L'équilibre obtenu durant la conjoncture actuelle est dû au fait que les termes de l'échange sont encore favorables à l'Algérie. Si la crise mondiale actuelle perdure, ses conséquences sur la demande mondiale d'hydrocarbures et donc sur leurs prix relatifs par rapport aux produits importés, en particulier alimentaires, sont à craindre. En effet, le niveau des importations a atteint des records jamais égalés, suite à la hausse prolongée des prix du

1. Front de libération nationale.

pétrole. Dans la mesure où ces importations n'ont pas été orientées prioritairement vers la mise à niveau et la relance du système productif, tout retournement de situation va se répercuter négativement sur la satisfaction de la demande sociale. D'autant que le système de rémunération de type statutaire ne lie pas les salaires à la productivité du travail, et que le modèle de consommation est largement extraverti. Ce qui rend difficile d'entrer dans un cercle vertueux de croissance économique.

L'examen de la situation de l'emploi atteste une précarisation des travailleurs, notamment des salariés. Comme pour les autres pays du Maghreb (Achy, 2010), la baisse du chômage s'est faite au détriment du travail décent. En effet, les créations d'emploi relèvent surtout du secteur privé, essentiellement à travers des micro-entreprises. D'où un déficit de représentation au niveau de la « tripartite »¹ dans la mesure où ni les salariés² ni les patrons des TPE³ ne sont représentés. L'emploi non permanent domine le salariat. De plus, ce n'est pas un travail décent : il n'est ni déclaré ni protégé. Le code du travail reconnaît en effet le contrat oral et dispose même (article 11) que ce type de contrat est réputé à durée indéterminée⁴ alors que le plus souvent il donne accès à un emploi qui n'est même

pas déclaré au niveau de la caisse de Sécurité sociale ! Le salaire minimum, même s'il a sensiblement augmenté ces dernières années, n'est pas incitatif.

Une simplification des textes est envisagée dans le cadre de la refonte du code du travail en préparation, car une frange de plus en plus importante du monde du travail fonctionne en marge de la légalité. L'activité féminine reste encore relativement faible et mal connue surtout dans sa composante informelle et/ou domestique. Il est probable que le taux de participation des plus jeunes et des plus instruites connaisse une augmentation sensible. Or les deux tiers des diplômés de l'université sont des femmes. Le problème de l'activité et de l'emploi juvéniles devrait donc se poser avec plus d'acuité.

Les programmes et dispositifs en faveur de l'emploi sont ouverts à une population beaucoup plus vaste que celle des jeunes (15-24 ans), ce qui les pénalise. La multiplicité des organismes et des tutelles n'autorise pas d'évaluation objective des politiques actives du marché du travail. Les politiques passives comme les mesures actives obéissent à des critères d'affectation de « quotas » sans rapport avec les besoins exprimés et peuvent donc être inéquitables dans certains cas⁵. En particulier, elles négligent une partie

-
1. Au moins une fois par an, l'administration et les représentants des travailleurs et des employeurs se réunissent pour négocier le SNMG et éventuellement d'autres mesures touchant le monde du travail.
 2. Puisque la législation ne prévoit la représentation syndicale qu'à partir de neuf travailleurs. D'ailleurs, même les syndicats autonomes ne sont pas conviés.
 3. Il y a plusieurs associations patronales qui siègent au niveau de la tripartite mais leur représentativité réelle n'est pas connue. Elles parlent souvent au nom des dirigeants de PME lorsque 97 % des entreprises sont des TPE. A titre d'exemple, le forum des chefs d'entreprise (FCE) compte 226 entreprises avec plus de 100 000 emplois salariés déclarés (*Liberté*, 19 novembre 2011), soit environ un cinquième des salariés déclarés du secteur privé.
 4. On retrouve cette clause dans le code du travail français avec la différence que l'obligation est faite à l'employeur de signifier par écrit au salarié son affiliation à l'URSSAF.
 5. 100 locaux commerciaux par commune à destination des jeunes, et ce quelle que soit la taille de la commune !

importante des exclus du système éducatif qui constitue la part la plus importante des primo-demandeurs d'emploi et des inactifs parmi les 15-24 ans. A notre sens, la réponse devrait se situer en amont du marché du travail : la création d'une passerelle entre l'éducation nationale et la formation professionnelle permettrait à l'ensemble des jeunes d'accéder à une qualification reconnue.

Le problème de l'emploi et du chômage des jeunes semble relever d'une insuffisance de la demande de travail qui reste quantitativement limitée et ne correspond pas, sur le plan qualitatif, aux attentes des primo-demandeurs d'emploi. Cette demande de travail est sans commune mesure avec la demande intérieure, plus souvent satisfaite par le recours quasi systématique aux importations de biens et de services et même, depuis peu, de main-d'œuvre ! De plus, l'Algérie ne dispose pas d'un système d'éducation-formation cohérent et en adéquation avec les besoins présents et futurs du marché du travail. La formation professionnelle n'accueille qu'une partie des exclus du système éducatif. Malgré quelques tentatives amorcées en direction de la « jeunesse » depuis 2007, on attend toujours une politique nationale de la jeunesse. L'approche reste sectorielle et donc parcellaire. Il ne s'agit pas de répondre de façon conjoncturelle à ceux qui donnent de la voix mais de renouer avec une véritable politique de développement tant économique que social en initiant un dialogue sans exclusion. Les récentes consultations lancées par le CNES auraient pu en être le prélude, mais devant le déficit de représentation des jeunes dans leur diversité, le CNES a entamé une vaste série de consultations au niveau local.

Sources :

Achy L. (2010), « Substituer des emplois précaires à un chômage élevé : les défis de l'emploi au Maghreb », *Carnegie Papers*, n° 23, novembre.

Aita S. (dir.) (2008), *Emploi et droit du travail dans les pays arabes de la méditerranée et le partenariat Euro-méditerranéen*, Madrid, Fundación Paz y Solidaridad Serafín Aliaga de Comisiones Obreras.

AMEP (1994), *Démographie : problèmes de la jeunesse et de l'enfance maghrébines*, Actes du 8^e colloque de l'AMEP (Alger, 13-15 octobre 1991, Alger, ONS.

Boukli-Hassane R. (2010), « Migration pour le travail décent, la croissance économique et le développement – le cas de l'Algérie », *Cahiers des migrations internationales*, n° 104, Genève, BIT.

Boukli-Hassane R., Talahite F. (dir.) (2006), *Profil par pays Algérie : le marché du travail*, FEMISE.

Boulahbal B. (2008), *Emploi, Chômage, Salaire et Productivité du Travail*, Friedrich Ebert Stiftung, septembre.

Catusse M., Destremau B., Verdier E. (2010), *L'Etat face aux débordements du social au Maghreb*, Paris, Karthala.

CREAD (1991), *Jeunesse et société*, numéro spécial, *Les Cahiers du CREAD*, n° 26, avril.

FEMISE (2005), *Flexibilité du travail et concurrence sur le marché des biens et services : impact sur les conditions de travail et le développement du secteur informel en Algérie, au Maroc et en Tunisie*, Research n° FEM22-20, Université Paris I Panthéon-Sorbonne/ROSES, novembre, 276 p.

FLN (1975), *Charte de la jeunesse*, Alger.

FLN (1982), *Rapport sur la politique nationale de la jeunesse*, Alger.

Hammouda N.-E. (1984), « Le système Education-Formation : un constat », *Revue Statistiques*, Alger, ONS.

Hammouda N.-E. (2008), « Le Désir de migration chez les jeunes Algériens : analyse micro-économétrique », CARIM, Notes d'analyse et de synthèse 2008/42, Institut universitaire européen/Robert Schuman Center for Advanced Studies.

ALGERIE

Hammouda N.-E. (2011), *Arab youth unemployment: the case of Algeria*, Beyrouth, Carnegie Middle East Center.

Hammouda N.-E., Lassassi M. (2011), « Essai statistique sur le potentiel entrepreneurial en Algérie », in *Entrepreneurs maghrébins : terrains en développement*, Denieuil P.-N., Madoui M. (dir.), Paris, IRMC Karthala.

IMF (2007), « Algeria: Statistical appendix », *IMF Country Report*, n° 07/95, March.

IMF (2009), « Algeria: Statistical appendix », *IMF Country Report*, n° 09/111, April.

Kpodar K. (2007), *Why Has Unemployment in Algeria Been Higher than in MENA and Transition Countries?*, IMF Working Paper WP/07/210, August.

Lassassi M., Hammouda N.-E. (2009), « La main-d'œuvre familiale : Quelle utilisation en Algérie ? », *Les cahiers du CREAD*, n° 89, p. 97-122.

Lassassi M., Hammouda N.-E. (2011), *Micro econometric analysis of determinants of occupational choice in Algeria*, AlmaLaurea Working Papers, n° 5, Bologne, September.

Ministère de la Jeunesse et des Sports (1992), *Enquête Nationale sur la Jeunesse Algérienne*, Alger, CENEAP.

Musette S. (2010), *Migration, marché du travail et développement*, Document de travail, Genève, OIT.

Musette S., Charmes J. (dir.) (2006), *Informalisation des économies maghrébines*, Alger, CREAD.

Musette S., Hammouda N.E. (dir.) (2006), *La question de l'emploi au Maghreb central*, Alger, CREAD.

Musette S. (dir.) (2004), *Regards critiques sur les jeunes et la santé en Algérie*, Alger, CREAD.

Musette S. (dir.) (2003), *Impact social et économique du salaire minimum en Algérie*, Alger, BIT.

Musette S. (dir.) (2003), *Politique de l'emploi et du travail en Algérie*, Alger, BIT.

Office national des statistiques (ONS) (1997 ; 2004 ; 2007-2010), *Résultats des Enquêtes Emploi*, Collections Statistiques/Données statistiques, Alger.

Office national des statistiques (1966-2008), *Résultats des recensements RGPH*, Alger.

Souaber H. (2011), « Les jeunes en Algérie », in *Dynamique démographique en Algérie : questions émergentes*, Direction de la population, Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme hospitalière/FNUAP, Alger, octobre.